

LA FCPE

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques

Les équipes FCPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus.

La FCPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Issy comme dans la France entière. Elle œuvre pour la défense de l'école publique et laïque, pour **l'égalité des chances** et la **réussite scolaire de tous**.

A Issy-les-Moulineaux, les représentants FCPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

Nous vous invitons à **vous impliquer**, vous aussi, **dans la vie du collège** :

- En **adhérant** comme nous à la FCPE
- En **dialoguant** avec la direction, les enseignants

Site national de la FCPE : <http://www.fcpe.asso.fr>

Site de la FCPE Issy : <http://www.fcpeissy.fr>

Email de l'Union Locale d'Issy les Moulineaux : fcpe.issy92@gmail.com

Autres sites internet utiles :

<http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.onisep.fr>



Passeport pour la 6ème

Issy les Moulineaux

Bonne rentrée au collège

Ce livret a pour objectif de :

- Présenter l'organisation des 4 collèges publics d'Issy-les-Moulineaux,
- Vous aider à accompagner au mieux vos enfants au collège,
- Identifier les interlocuteurs à qui poser vos questions dans chaque collège,

Passage du CM2 à la 6ème : les dates clés

- Votre adresse postale vous permettra de trouver le nom de votre collège de secteur, sur le site de l'académie :
<http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>
- Mars/avril : remise par les enseignants de CM2 d'un dossier d'inscription au collège
- Visite du collège par les élèves de CM2 avec leur classe pendant le temps de cours (3^{ème} trimestre).
- Une réunion d'accueil et d'information ou journée « portes ouvertes » est généralement organisée pour les parents, par les principaux des collèges.

Les demandes de dérogation: (exceptionnelles au collège!)

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements, et selon des critères particuliers (élèves handicapés, boursiers, CHAM...). Elles doivent être formulées lors de la remise du dossier d'inscription (mars/avril).

Le collège : ce qu'il faut retenir

Activités extra-scolaires : Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques (Sport (UNSS), Foyer Socio Educatif (FSE), Chorale).

Bulletin : Trimestriel, adressé par courrier ou remis en main propre aux parents. Les relevés de notes sont consultables sur l'ENC 92.

Cantine : Elle se présente sous la forme d'un self.

La cantine est gérée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (et non plus par la Mairie d'Issy les Moulineaux ; TELISS ne s'applique plus). Le paiement se fait trimestriellement à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège, sur la base d'un forfait hebdomadaire. Un tarif dégressif est mis en place en fonction d'un quotient familial, calculé par l'établissement (prix max. du repas en 2016 : 4€).

Collectivité territoriale en charge des collèges : Le Conseil Départemental (contrairement aux écoles élémentaires qui relèvent de la ville).

Contrôles : A signer systématiquement par les parents (selon les professeurs).

CPE : Conseiller Principal d'Éducation. Il a en charge la vie scolaire du collège.

ENC 92 : Environnement numérique de travail sur lequel il est possible de consulter l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes, les absences, etc.

<https://www.enc92.fr>

Lycée : Il n'y a qu'un lycée public à Issy-les-Moulineaux, le lycée Eugène Ionesco, situé 152 av. de Verdun.

Organisation : un conseil d'administration, un conseil de classe trimestriel pour chaque classe, des commissions.

Pass 92 : Ce dispositif permet de bénéficier jusqu'à 70€ (pour l'année 2015/2016) de réduction pour l'inscription à certaines associations culturelles, sportives et artistiques des Hauts-de-Seine. Cette carte est destinée aux élèves de la 6ème à la 3ème, scolarisés dans un collège du département.

Liste des associations participantes disponible sur le site :

<http://www.hauts-de-seine.fr/education-jeunesse/pass-hauts-de-seine/un-dispositif-pour-les-loisirs-des-collegiens-des-hauts-de-seine/>

Principal : Responsable pédagogique et administratif du collège.

Programme scolaire : Programme officiel défini par l'État. Les collèges peuvent rajouter des heures et/ou des options aux horaires obligatoires.



Les instances du collège

Le Conseil d'administration

Composition : le Chef d'Établissement, les représentants élus des enseignants et du personnel administratif, les représentants élus des parents d'élèves et des élèves délégués, les représentants du Conseil Départemental et de la Mairie, les personnalités qualifiées.

Rôle : C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le budget et le compte financier, le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement et du Conseil d'Administration, le prix des voyages d'étude, et toutes les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

La préparation du CA peut être dévolue à la Commission permanente.

Le Conseil de discipline

Composition : Une partie des membres élus du Conseil d'administration.

Rôle : Il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l'encontre de l'élève. Le Chef d'établissement peut prononcer seul, c'est-à-dire sans réunir le Conseil de discipline, les sanctions, de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours au plus.

Le Conseil de classe

Composition : Le Chef d'Établissement ou son représentant, les enseignants, deux représentants d'associations de parents d'élèves, deux élèves délégués de la classe, et dans certains cas, le CPE ou le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP).

Rôle : Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Il distribue les Félicitations/Compliments/Encouragements/Avertissement au travail, à la conduite ou blâme. Les avertissements ne doivent pas être reportés dans le bulletin.

Réunions trimestrielles : Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement ou son représentant.

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Composition : Les représentants de l'administration, des élèves, des parents, de la mairie et des membres plus qualifiés (assistantes scolaires, infirmières et médecins scolaires)

Rôle : Il propose des actions de préventions dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.



Les intervenants du collège

Le Principal

Le Principal, secondé éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il organise les emplois du temps. Il supervise l'organisation matérielle (locaux, cuisine...). Il représente le collège auprès de toutes les instances : Rectorat, Direction académique, Conseil Départemental, Mairie etc. Vous vous adressez à lui via son secrétariat.

Le CPE (Conseiller Principal d'Éducation)

Avec l'ensemble des assistants, des personnels pédagogiques et d'éducation, il organise la vie collective quotidienne : gestion de la discipline, gestion des absences et des retards.

Le Professeur Principal

Il assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe. Il est en charge du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Il veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves de sixième.

Au sein de l'équipe pédagogique, le professeur principal effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves, et la présente au conseil de classe.

Il anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement).

Le gestionnaire

Il est en charge de la gestion financière, et tout particulièrement des paiements de la cantine, des voyages scolaires et des aides financières.

Les autres personnes clefs

Professeurs, secrétaires, assistants d'éducation (surveillants), Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), agents d'accueil et agents techniques.

Les représentants des parents d'élèves

Participent aux conseils de classes où ils sont le relais entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils rédigent un compte rendu du conseil de classe.

Leurs membres élus participent au conseil d'administration et aux diverses commissions.

Le personnel médico-social

Infirmière et assistante sociale assurent des permanences dans l'établissement et rencontrent les parents sur rendez-vous. Les élèves peuvent aussi les rencontrer.

Classe de 6ème (horaires officiels):

- *Durée des cours : 55 min (intercours 5 min)*
- *2 récréations de 20 min (matin & après-midi)*

Pause méridienne d'1h30, 6h d'enseignement quotidienne maximum (sauf dérogation bilangue)

- Français : 4h30
- Mathématiques : 4h30
- Langues : soit LV1 anglais (4h), soit classe bilangue (LV1 Allemand 3h + LV2 Anglais 3h, selon modalités du collège)
- Histoire Géographie et enseignement moral et civique (EMC) : 3h
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Technologie, Physique-Chimie : 4h
- Education musicale : 1h
- Arts Plastiques : 1h
- Education physique et sportive : 4h
- Accompagnement personnalisé : 3h (selon modalités propres à chaque collège)
- Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours

Horaires :

Variables selon les classes, les jours et les semaines. Votre enfant aura connaissance de son emploi du temps le jour de la rentrée, ajustement possible jusqu'à fin septembre.

Il y a cours le **mercredi matin**, mais pas de cantine ce jour là.

Deux systèmes possibles : **externe** (ne déjeune pas à la cantine) ou

demi-pensionnaire (déjeune à la cantine).



Conseil FCPE : Prendre les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence de votre enfant. Consulter aussi le cahier de texte numérique dans l'ENC 92

Organisation des cours :

Un professeur par matière. Une salle par matière. Les enfants changent de salle entre chaque cours.

Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur. Sous réserve d'autorisation parentale, les élèves peuvent sortir plus tôt en cas d'absence en dernière heure

Le règlement intérieur :

Vous y trouverez les règles et usages qui régissent la vie du collège.

Les devoirs :

Les devoirs sont plus nombreux et plus longs qu'en CM2.



Conseil FCPE : Conseillez à vos enfants de réviser les cours chaque jour, même s'il n'y a pas de contrôle ; la mémorisation est beaucoup plus rapide ainsi.

Aide financière aux familles :

* Le fonds social du collège permet des aides financières, étudiées au cas par cas, pour les familles qui rencontrent des difficultés (achat des fournitures scolaires, paiement de la cantine, voyages scolaires).

* La bourse d'état peut être allouée en fonction des revenus. Un dossier est à remettre au gestionnaire du collège. La confidentialité est respectée et les familles concernées ne doivent pas hésiter à se faire connaître du gestionnaire ou de l'assistante sociale.

Carnet de correspondance :

« Successeur » du cahier de liaison de CM2, il fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.



Conseil FCPE : Consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut être sanctionné.

Double des livres confié aux enfants de 6ème:

Afin d'éviter que les cartables ne soient trop lourds pour les enfants de 6ème, un double des livres de classe est confié, par le collège, à chaque enfant en début d'année scolaire. Ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent laisser ces livres chez eux, sachant que dans la plupart des classes, des doubles des livres sont à leur disposition.

Les cartables :

Les cartables sont relativement lourds comparés à ceux de CM2 et ne devraient pas dépasser 10% du poids de l'enfant.



Conseil FCPE : Evitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours.

Les casiers :

Les élèves de 6ème peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leur cartable et leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont souvent partagés par deux élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires.



Conseil FCPE : Procurez à vos enfants un cadenas avec 2 clés